

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 744

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« , à défaut, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.